



Méthode de mise en place d'une politique d'économie d'énergie

Primes énergie de Région Wallonne

Séminaire « Outils de financement des économies
d'énergie dans le secteur non-marchand »

16 février 2011

Horaire	Thématique	Orateur
13h15-13h35	-Méthodologie d'URE -Primes énergie de Région wallonne	Fanny Roux, conseillère en énergie secteur non-marchand de Région wallonne
13h35-14h15	-Libéralisation du marché de l'énergie -Négociation de contrat de fourniture d'énergie -Mécanisme d'achat groupé d'énergie	Nicolas Fraiture, SUMMIT Energy
14h15-14h55	-Présentation du mécanisme de TI et des CPE -Présentation des services du nouveau Centre de compétences national en tiers financement	- Lieven Vanstraelen, FEDESCO - Christophe Madam, FEDESCO
14h55-15h10	Pause	
15h10-15h50	Solutions de montage opérationnel et financier proposées par une ESCO : TI et CPE en pratique.	Michael Cambron, Sophia Group (Société de services énergétiques, ESCO)
15h50-16h25	Le TI et autres formules de financement des économies d'énergie et des énergies renouvelables : exemples de formules proposées et de cas concrets.	Olivier Dubois, responsable du Département Crédit chez Triodos (Banque)
16h25-17h	Le fundraising dans le secteur associatif	Hugue d'Ydewalle, General Manager d'Excellence For Non-Profit
17h	Clôture	

Sommaire

I - Présentation de l'UNIPSO et du projet GO énergie

II – Méthodologie pour instaurer une politique de gestion de l'énergie dans une institution

III – Primes énergie de Région Wallonne

I – L'UNIPSO et GO énergie

- ❑ « Union des Entreprises à Profit Social »
- ❑ Confédération intersectorielle représentative des employeurs du secteur à profit social (non marchand)
- ❑ Représenter et défendre le secteur à profit social et les intérêts patronaux intersectoriels (Communautés française et germanophone, Région wallonne)



L'UNIPSO et les secteurs

30
fédérations
membres

- Hôpitaux
- Etablissements et services de santé
- Services d'aides et de soins à domicile
- Etablissements et services d'éducation et d'hébergement
- Entreprises de travail adapté
- Secteur socio-culturel
- Enseignement
- Organisations d'actions sociales

Le projet GO énergie

- **GO énergie** = pour « Gestion Optimale de l'énergie », soutenu depuis 2007 par la Wallonie
- **Objectif** : aider les acteurs du secteur à réduire leurs consommations d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables
- **Axes d'action** :
 - Sensibiliser
 - Mettre en réseau
 - Informer
 - Conseiller / Accompagner



Actions menées

- ❑ Organisation de sessions d'information
- ❑ Une page internet « GO énergie » sur le site www.unipso.be
- ❑ Des conseils en énergie publiés dans le PEP'S, le mensuel de l'UNIPSO.
- ❑ Une permanence téléphonique et électronique.



Actions menées

Accompagnement de terrain pour projets techniques et de sensibilisation



Journée énergie à la Maison de Providence (FIH)

→ Sensibilisation : mise en place et suivi d'une éco-team

→ URE , PEB, énergie renouvelable : aide méthodologique, conseils techniques, aide à la conception de cahiers des charges, aide à la construction de plans d'action, conseils sur les aspects financiers

II. Méthodologie pour une politique de gestion énergétique efficace

Documents de référence

→ **Vademecum énergie secteur tertiaire (RW) :**

En ligne sur : www.energie.wallonie.be

→ **Manuel PLAGE responsable énergie**

→ **Manuel PLAGE à destination des décideurs**

En ligne sur : www.bruxellesenvironnement.be

Accueil > Professionnels > Themes > Energie > Maîtriser la consommation dans les bâtiments P.L.A.G.E.

La méthode PLAGE

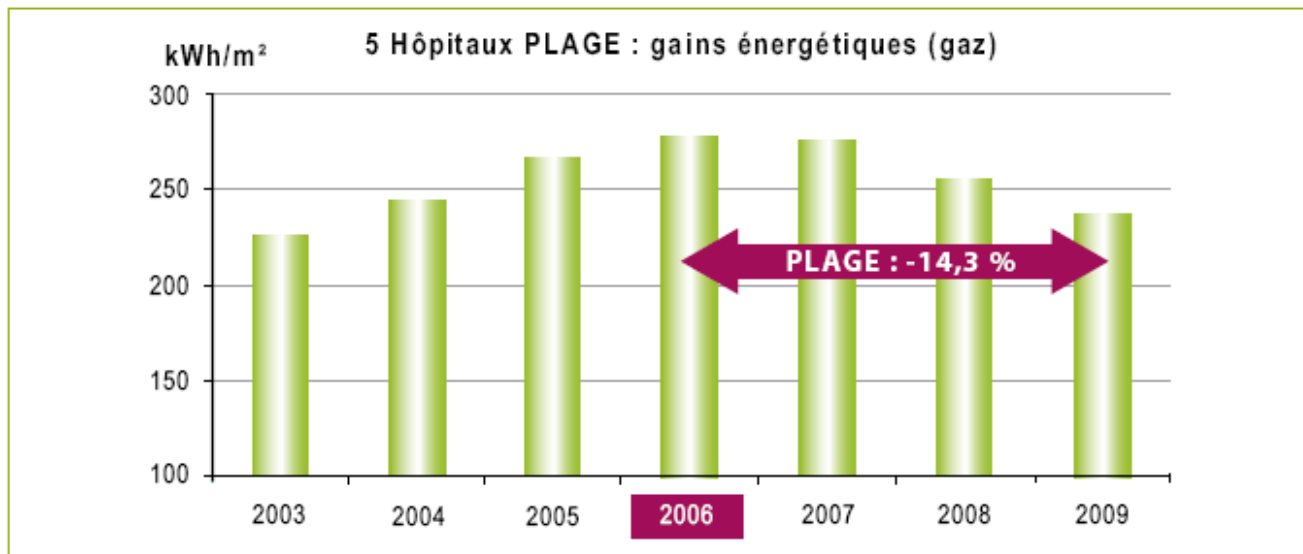
10

- **Les Plans Locaux d'Action pour la Gestion de l'Énergie (PLAGE)** = programmes lancés par la Région de Bruxelles-Capitale à destination des communes, des hôpitaux, du secteur du logement collectif et des réseaux scolaires afin de les inciter à mettre en place une politique d'URE dans leur parc de bâtiments.
- Les participants au PLAGE **ont recruté un Responsable Energie** qui a eu pour mission de :
 - identifier les bâtiments les plus énergivores
 - estimer les gains possibles
 - établir un plan d'actions, et veiller à sa mise en œuvre
 - vérifier ses effets via un dispositif de comptabilité énergétique

Résultats du PLAGÉ bruxellois

11

- Depuis 2006, les 7 premières communes et les 5 premiers hôpitaux ayant participé au programme PLAGÉ ont **diminué leur consommation de combustible de 15 %**.
- Economies financières totales de 2 millions d'€ pour les communes et 3.7 millions d'€ pour les hôpitaux.



Les grandes étapes d'une politique énergétique

Mise en place d'un Responsable Energie → Vision d'ensemble sur la politique énergétique		
Améliorer la performance énergétique des bâtiments	Comptabilité énergétique suivi comptable des consommations → Connaître ses consommations : données de consommations accessibles, <u>benchmarking</u> , normalisation des consommations, signature énergétique, détection des dérives, évaluation des actions d'amélioration	Sensibilisation des acteurs → Modification des comportements, économies d'énergie sans investissements
1. Cadastre énergétique → Liste des bâtiments classés par ordre de potentiel d'économie d'énergie		
2. Audit énergétique → Liste d'actions URE classées par temps de retour croissant		
3. Etude de pré-faisabilité → Description technique et évaluation économique détaillées		
4. Mise en oeuvre des mesures d'améliorations → Corrections et investissements / amélioration des performances		
5. Suivi → Détection des dérives / amélioration continue		

Mise en place d'un responsable énergie

- Nécessité de :
 - Formations énergie
 - Mandat clair dans l'institution
 - Disponibilité pour effectuer les missions
 - Objectifs clairs
 - Soutien et suivi de la hiérarchie

- → **Outil** : Formation Responsable énergie de Région wallonne :
www.energie.wallonie.be/fr/laformation.html?IDC=6136

SYSTÈME DE MANAGEMENT ÉNERGETIQUE

RESPONSABLE ÉNERGIE

PAGE 10

SA MISSION :

coordonner la gestion énergétique au sein de son institution dans le but de diminuer les consommations d'énergie et les stabiliser à un niveau inférieur.

PAGE 5

CETTE MISSION CONTRIBUE À :

- diminuer le recours aux énergies fossiles et ainsi atténuer notre dépendance énergétique ;
- lutter contre le changement climatique et plus généralement à limiter l'empreinte écologique des activités humaines ;
- réduire la facture énergétique de l'institution.

CETTE MISSION EST :

PAGE 12

confiée à un agent interne et permanent ayant reçu un mandat de la direction générale pour l'exercer ;

PAGE 11

négociée régulièrement avec la direction générale en fonction de changement du contexte, de l'état d'avancement du travail, des résultats engrangés et des difficultés rencontrées ;

PAGE 13

développée avec le concours des acteurs de l'institution impliqués dans la gestion énergétique du parc de bâtiments et des installations, en s'appuyant sur une équipe interne, appelée ...

TEAM ÉNERGIE

CETTE MISSION COMPORTE TROIS PILIERS :

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

PAGE 31

Cadastre énergétique

Liste des bâtiments classés par ordre de potentiel d'économie d'énergie

PAGE 43

Audit énergétique

Liste d'actions URE classées par temps de retour croissant

PAGE 40

Visite des bâtiments

PAGE 60

Mise en œuvre des mesures d'améliorations

Corrections et investissements
Amélioration des performances

PAGE 62

Suivi

Détection des dérives
Amélioration continue

PAGE 46

Établir une comptabilité énergétique

Suivi comptable des consommations
Normalisation des consommations
Signature énergétique des bâtiments
Détection des dérives
Évaluation des mesures d'amélioration

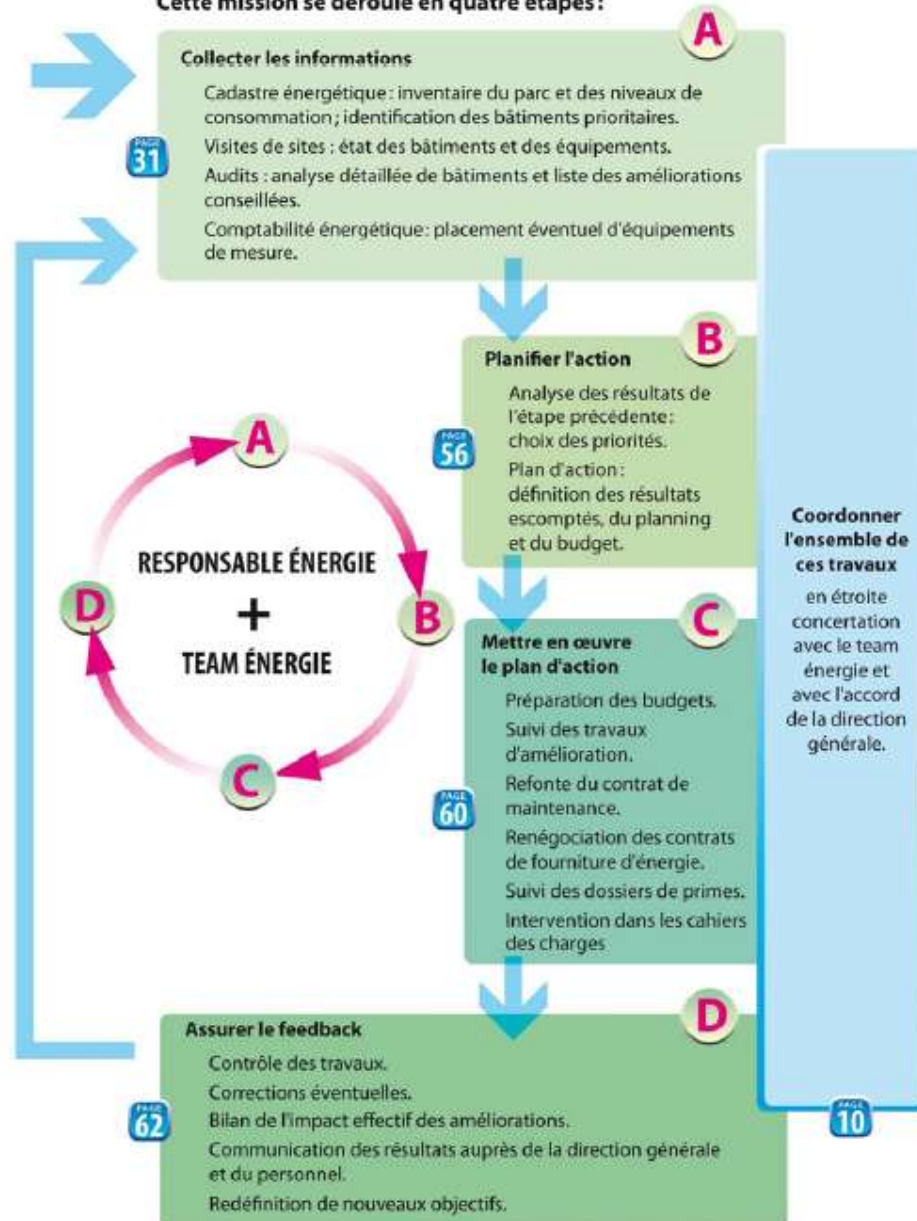
PAGE 22

Sensibiliser les occupants

Modification des comportements
Participation active à l'objectif URE
Contribution à la gestion et surveillance des équipements

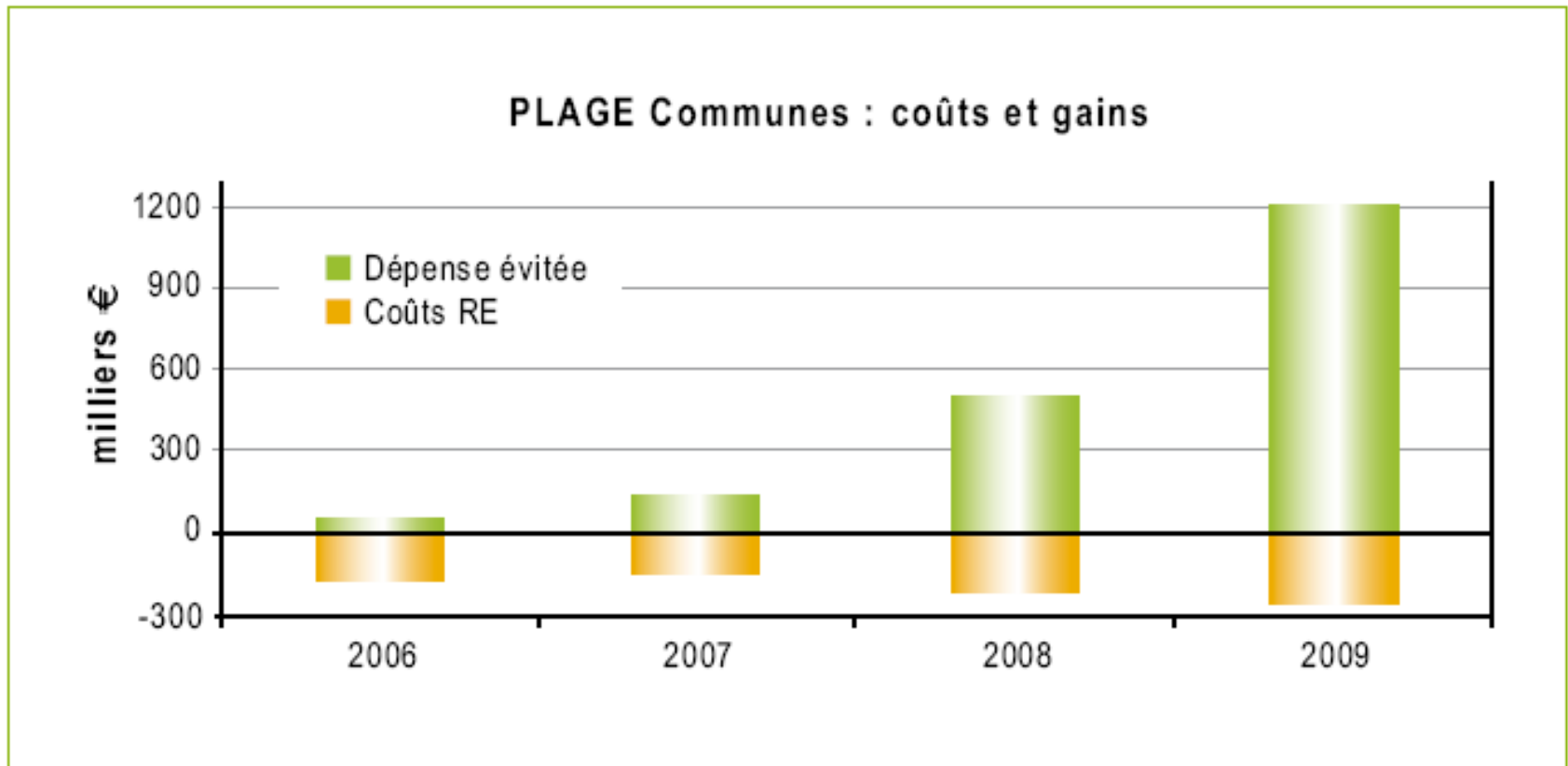
MÉTHODE DE TRAVAIL

Cette mission se déroule en quatre étapes :



Un responsable énergie, est-ce rentable?

16



Les gains bruts moins le coût salarial du RE et les outils de mesure laissent encore un gain net appréciable.

Source : Manuel PLAGE décideurs

Méthodologie sensibilisation

17

Guide de mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à l'efficacité énergétique

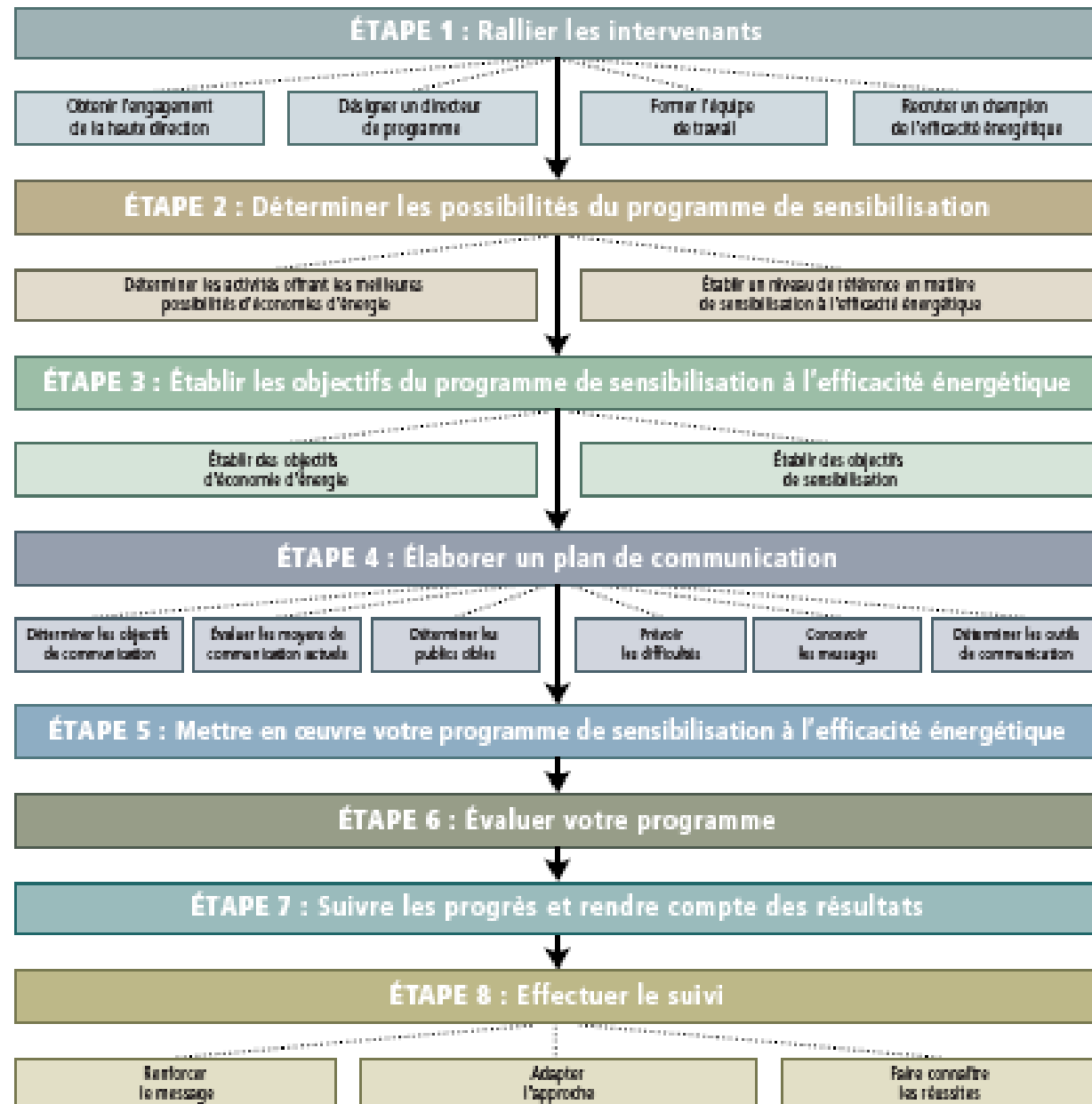
Office de l'efficacité énergétique du Canada

2004

En ligne sur :

<http://oee.nrcan.gc.ca/Publications/infosource/Public/ici/iie/M144-22-2003F.cfm>

Figure 1. Cadre pour un plan de sensibilisation à l'efficacité énergétique



Sites utiles sur l'énergie

18

Où trouver de la documentation technique, des guides, des retours d'expérience, des contacts utiles ?

- **Le Portail de l'énergie de la Région wallonne** : www.energie.wallonie.be
- **Le site Energie +** : www.energieplus-lesite.be
- **Le site de l'IBGE** (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) : www.bruxellesenvironnement.be
- Le site de l'ADEME (français) : www2.ademe.fr
- Le site de l'Office de l'Efficacité Energétique canadien : www.oee.nrcan.gc.ca
- La Plateforme de la maison passive : www.maisonpassive.be
- Le site Energy Pooling : www.energypooling.be
- Le site des conseillers énergie de l'UWE : www.environnement-entreprise.be
- Le site des conseillers énergie de l'UCM : www.energiae.be

Site utiles pour la sensibilisation

- **Site de l'asbl « Réseau Idée »** : base de donnée en ligne sur les outils pédagogiques et les supports de sensibilisation disponibles (énergie et environnement). www.reseau-idee.be
- **Site « Energie + »** : exemples d'affiches + outils méthodologiques : Menu principal > Gestion énergétique > Sensibilisation des occupants : www.energieplus-lesite.be
- **Portail énergie de la Région wallonne** : Brochures et guides : : www.energie.wallonie.be Accueil > Pratique > Se documenter > Médiathèque > Collections pour le grand public > Economiser l'énergie > Au quotidien
- **UWE** : Documents, méthodologie et affiches : www.environnement-entreprise.be
- **Autres sites** :
www.ecoconso.be / www.energyoffice.org / www.climat.be
www.defipourlaterre.org / www.defi-energie.be / www.oee.nrcan.gc.ca
www2.ademe.fr

Contact pour le secteur tertiaire en Région wallonne

20

Le Facilitateur énergie secteur tertiaire = un généraliste (gratuit)

- Contact : 081/250.480. facilitateur.tertiaire@icedd.be
- Services :
 - Aide méthodologique
 - Relecture critique de projets et de cahiers des charges
 - Identification des aides financières
 - Information sur les meilleures technologies et leurs modes de fonctionnement
 - Identification d'une compétence spécifique
 - Réponse à toute question technique et information en relation avec l'énergie

Contacts énergies renouvelables en Région wallonne

21

Spécialité	Nom	Organisme	Coordonnées
Facilitateur cogénération	Mme Annick Lempereur	Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable asbl (ICEDD) www.icedd.be	Tél : 081/25.04.80 Fax : 081/25.04.90 facilitateur@cogensud.be Boulevard Frère Orban 4, 5000 Namur
Facilitateur éolien (pour les parcs éoliens de grande puissance)	M. Jade Charouk M. Bruno Claessens	Association pour la Promotion des Energies Renouvelables (APERe) www.apere.org	M. Jade Charouk: Tél : 02/209 04 05 M. Bruno Claessens : Tél : 02/209 04 07 eole@apere.org Rue Royale 35, 1000 Bruxelles
Facilitateur biomasse entreprises/secteur tertiaire (bio méthanisation et bois énergie)	M. Philippe Hermand M. Julien Hulot	IRCO, bureau d'étude en environnement, énergie, mobilité www.irco.be	Tél : 081/22 60 82 irco@skynet.be Rue Bosimont, 5, 5340 Gesves
Facilitateur hydroénergie	M. Jean-Jacques T'Serstevens	Association pour la Promotion des Energies Renouvelables (APERe) www.apere.org	Tél : 02/736.03.01 Fax : 02/217 58 44 GSM : 0486/83.27.53 hydro@apere.org Rue Royale 35, 1000 Bruxelles

Contacts énergies renouvelables en Région wallonne

22

Spécialité	Nom	Organisme	Coordonnées
Facilitateur biocarburant	M. Jean-Marc Jossart	Valorisation de la biomasse asbl (ValBiom) www.valbiom.be	Tél : 010/47 34 55 Fax : 010/47 34 55 jossart@valbiom.be C chaussée de Namur, 146. 5030 Gembloux
Facilitateur photovoltaïque	M. Manoel Rekinger (Secteur public) M. Xavier Walhin (Entreprises)	Energie Facteur 4 asbl (EF4) www.ef4.be	Tél : 010/23 70 00 Fax : 010/23 70 09 manoel.rekinger@ef4.be xavier.walhin@ef4.be Chemin de Vieusart 175, 1300 Wavre
Facilitateur pompes à chaleur	M. Guillaume Fallon	Energie Facteur 4 asbl (EF4) www.ef4.be	Tél : 010/23 70 00 Fax : 010/23 70 09 guillaume.fallon@ef4.be Chemin de Vieusart 175, 1300 Wavre

Sites utiles énergies renouvelables

23

- www.apere.org : **Association pour la Promotion des Energies Renouvelables** (APERe ASBL). Site belge de référence en matière d'énergies renouvelables.
- www.ef4.be : **Energie Facteur 4 ASBL** (EF4). Site des facilitateurs "photovoltaïque" et "pompes à chaleur".
- www.eolien.be : Site géré par l'APERe, dédié à l'énergie éolienne.
- www.compagnons-eole.be : ASBL les **Compagnons d'Eole**. Informations sur le photovoltaïque, l'éolien et les mécanismes de certificats verts.
- www.cogensud.be : **Association COGENsud** . Information sur la cogénération.
- www2.ademe.fr : **Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie** (ADEME). Site de référence français en matière d'énergie.



III – Subsidies en Wallonie

Informations sur www.energie.wallonie.be



Wallonie

FR - DE

Portail de l'énergie en Wallonie

Vous êtes ici : Accueil > Aides et primes > Communes, CPAS, provinces

Portail Wallonie - Accueil - Plan du site - Aide - Contacts

Chercher



€ Aides et primes

Citoyens

Entreprises, indépendants,
professions libérales

Communes, CPAS, provinces

Enseignement

ASBL, secteur non marchand et
autres cas

Communes, CPAS, provinces

1 Profil 2 Primes disponibles

Citoyens

Entreprises,
indépendants,
professions
libérales

Vos choix donnent le résultat suivant :

[Renouvellement de l'éclairage des voiries afin d'en améliorer la](#)

6

primes disponibles

Bénéficiaire	Subsides
Communes-CPAS-Province	UREBA EPURE pour l'éclairage public (sauf pour CPAS)
Ecoles	UREBA
Non-marchand public et asbl UREBA	UREBA
Asbl non-UREBA	Primes énergie
Universités	Primes énergie Soutien à la recherche indus. de base au sein des univ.
Entreprises, indépendants, professions libérales	Primes énergie Aides à l'investissement (SER, cogen et process) AMURE (études, audit, compta énergétique) Déduction fiscale Recherche
Autres	Primes énergie



Subvention pour l'Utilisation Rationnelle ^{unipso} **GO** énergie
de l'Energie dans les BAtiments

→ **UREBA** : base légale

Arrêté du Gouvernement wallon du 10 avril 2003
modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon du 15 mars 2007, du 26 juin 2008, du 30 juin 2009 et du 16 septembre 2010, relatif à l'octroi de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

UREBA : qui peut en bénéficier ?

- **Personnes de droit public** : Communes, CPAS, provinces
- **Organismes non commerciaux** : écoles, hôpitaux, piscines, et autres services à la collectivité, associations sans but lucratif et associations de fait poursuivant un but philanthropique, scientifique, technique ou pédagogique, dans les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement ou de la lutte contre l'exclusion sociale
- **Votre ASBL est-elle UREBA?** : Transmettez par fax (081/33 55 11) l'objet social tel que prévu dans vos statuts
- **Pour quels bâtiments?** : bâtiment leur appartenant, affecté à leurs activités principales, sur le territoire wallon

Les subventions UREBA

□ Demande de subvention après réalisation :

□ Réalisation d'un audit énergétique

□ Réalisation d'une étude de pré faisabilité

50 % du montant
TVAC

A demander au plus tard 6 mois après paiement des factures

□ Demande de subvention avant mise en œuvre des travaux :

□ Installation d'une comptabilité énergétique

□ Installation d'une cogénération de qualité
ou recours aux énergies renouvelables

□ Travaux de rénovation énergétique
(montant min. de 2500€)

50 % du montant
TVAC

30% du
montant
TVAC

Conditions pour accéder à UREBA

29

Subside	Type de bâtiment	Conditions
Audit énergétique	Existant	Appartient au demandeur (en général pour les bâtiments de plus de 10 ans)
Travaux d'amélioration énergétique	Existant	Appartient au demandeur, construit depuis plus de 10 ans
Etude de pré faisabilité	Existant / Neuf	Appartient au demandeur
Comptabilité énergétique	Existant / Neuf	Appartient au demandeur
Cogénération de qualité et SER	Existant / Neuf	Appartient au demandeur

Règle générale : bâtiment appartenant au demandeur + affecté à ses activités... **Mais par extension** : bail emphytéotique et de longue durée

Précisions sur UREBA

30

- **Division par 2 de la subvention** s'il y a cumul avec d'autres subsides pour le même objet
- **Obligation** : fournir pendant 10 ans des informations relatives aux consommations énergétiques du bâtiment (si subvention d'une comptabilité énergétique de travaux d'amélioration énergétique, de SER ou cogénération)
- **Dispositif exclusif du Fond Energie** : accès soit au Fond Energie soit à UREBA en fonction des statuts

Personnes de contact UREBA

Luat LE BA_ : Aides et primes UREBA

Avenue prince de Liège 7, 5100 – JAMBES

SPW. Département de l'énergie et du Bâtiment

Tél. 081/33 56 40 – Fax. 81/33 55 11 – E-mail:

luat.leba@spw.wallonie.be

Eddy DUBOIS : Cellule technique UREBA

Place du parc 20, 7000 – MONS

Service énergie de l'Université de Mons.

Tél. 065.34.94.90 – E-mail: eddy.dubois@umh.ac.be

José Lallemand : cellule UREBA

Tél : 065/34.94.90. E-mail: jose.lallemand@umh.ac.be

Bureaux d'études agréés

AMURE - UREBA

32

- Audits ou études de préféabilité UREBA?
 - Emploi d'un BE agréé par la Région wallonne AMURE - UREBA
 - Liste sur : www.energie.wallonie.be Accueil > Professionnels > Auditeurs AMURE - UREBA

SOLTHERM



□ Prime solaire thermique de la Région Wallonne

- Installations collectives (logement): 1 500€ x nb

d'installations individuelles équivalentes (si permis d'avant 1^{er} mai 2010), ou 500€ x nb d'installations individuelles équivalentes (si permis postérieur au 30 avril 2010)

- Maisons de repos/résidences service : 1 500€ x nb lits agréés DGASS

- Installation collective ne desservant pas du logement = une installation individuelle : 1 500€ pour 2 à 4m² + 100€/m² au-delà de 4m². Max prime = 6000 €. Cumul avec d'autres primes possible si le total ne dépasse pas 75% de l'investissement.

- Introduire la demande de prime dans les quatre mois suivant la réalisation de l'installation (ou la date de déclaration PEB finale)

SOLTHERM

34

- **Conditions techniques liées au niveau de performance énergétique du bâtiment** pour les appartements dont l'accusé de réception du permis d'urbanisme est postérieur au 30 avril 2010

Date de facture de l'installation individuelle	Critères PEB
Antérieure à la date de la déclaration PEB finale (autrement dit : si les panneaux sont placés avant la fin de la construction)	Ew inférieur ou égal à 60 K inférieur à 35
Postérieure à la date de la déclaration PEB finale (autrement dit : si les panneaux sont placés après la fin de la construction)	Ew inférieur ou égal à 70 K inférieur à 35

- Pour les installations collectives, autres que celles desservant plusieurs logements, une copie de l'audit solaire justifiant le dimensionnement de l'installation est requise.

SOLTHERM

- Prime non cumulable avec UREBA
- Possibilité de choisir entre UREBA et SOLTERM



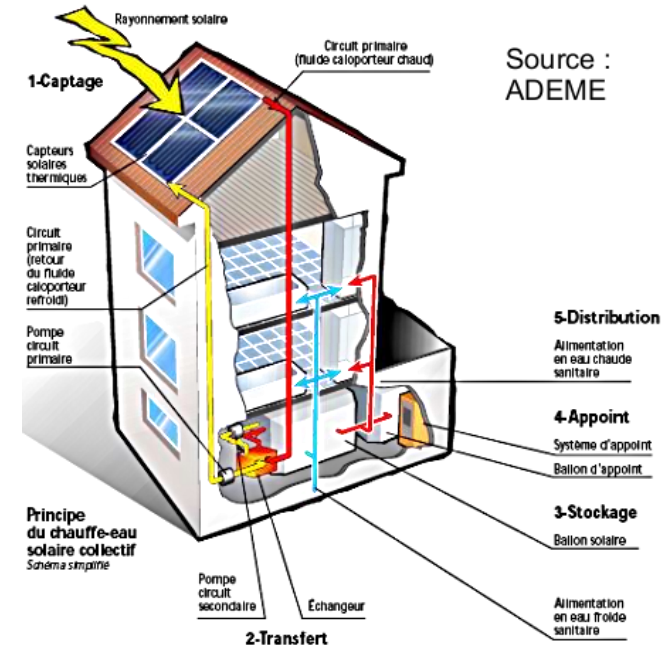
demande de subside à introduire à des moments différents !

- **Contact : Mr Jacques Kiesecoms**

Tél. 081/33.57.10

Fax 081/33.55.11 E-

jacques.kiesecoms@spw.wallonie.be



Autres subsides

□ Pas accès à UREBA ? → Primes du Fond Energie :



Informations sur : : Portail de l'énergie de la Région wallonne
www.energie.wallonie.be

Call-center pour les primes du fonds énergie : 078/ 150.006

FAQ primes énergie

□ Soutien à la production d'électricité verte : le mécanisme des certificats verts

Informations sur : www.cwape.be

Logiciel permettant de calculer le nombre de CV en RW

www.cwape.be/xml/themes.xml?IDC=1591

Merci pour votre attention

16 février 2011

Fanny Roux
Conseillère en énergie non-marchand
Responsable du projet GO énergie

Tel : 02 367 23 94 / Fax : 02 367 23 99

fanny.roux@unipso.be

www.unipso.be